

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 9 JUILLET 2008**

**Présidence de M. Hugues FOURAGE, Maire**

A 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 3 juillet 2008.

**Présents :**

MM. GENG Hubert, GROUSSON Pierre, BARBEAU Jean-Claude, Mmes ROTURIER Michèle, FABRE Frédérique, MM. BITEAU Jean-Claude, DEVILLE Patrick, Mme GUILLAUMIE Nadine, M. LAMIRAUD Gérard, Adjoints au Maire,

Mme BERTRAND Mireille, M. MORANDEAU Joseph, Mmes DAZY Danièle, BOURGOIN Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, Mmes SACHOT Betty, ROUSSILLON Christelle, MM. LECOMTE Damien, VOIRNESSON Bruno, COULAS Alain, Mme SOULARD Huguette, MM. GARYON Bernard, LEGER Jean-Pierre, Mme BONNET Martine, MM. NODET Michel, HARDOUIN Thierry (arrivé au cours du point n°14), MULLER Michel, Conseillers municipaux,

**Pouvoirs**

- Mme PERRAUDEAU Sylvie, Adjointe au Maire a donné pouvoir à Mme Frédérique FABRE
- M. BOUTIN Maurice, Adjoint au Maire a donné pouvoir à Mme Michèle ROTURIER
- Mme BOUTET Claudette, Conseillère municipale a donné pouvoir à Mme Nadine GUILLAUMIE
- Mme BOUYER Suzanne, Conseillère municipale a donné pouvoir à M. Patrick DEVILLE
- Mme BOUTELLA Anne, Conseillère municipale a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LEGER
- MOINARD Béatrice, Conseillère municipale a donné pouvoir à M. Thierry HARDOUIN

**Secrétaire :**

- M. Jean-Claude BARBEAU, Adjoint au Maire

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29.04.2008 ;
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal ;
- **APPROUVE** le programme de travaux d'aménagements de sécurité rue François Roy, RD 115 à Fontenay-le-Comte, consistant en la pose de glissières de sécurité ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de la Vendée l'attribution d'une subvention.
- **APPROUVE** le programme des actions pour l'année 2008 au titre du Contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S.) de Fontenay-le-Comte ; **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel de l'action n° 2 Espace Junior portée par la Ville et sollicitant une demande de subvention auprès de l'A.C.S.E.

(Agence de Cohésion Sociale et d'Egalité des Chances) pour un montant de 7 280 € ; **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions à intervenir pour la mise en œuvre des actions retenues.

- **DECIDE** le principe du renouvellement des réunions de quartier sur le territoire de la Ville de Fontenay-le-Comte en renforçant le rapport privilégié entre les habitants du quartier et leur référent élu, d'une part, et fonctionnaire, d'autre part, afin d'apporter les réponses pertinentes et immédiates aux questions de la vie quotidienne des fontenaisiens ; **DECIDE** le principe du renouvellement d'un conseil des sages sur le territoire de la Ville de Fontenay-le-Comte ; **CHARGE** la Commission « Etat-civil – Vie quotidienne – Quartiers » d'instruire la mise en place de ces structures et notamment d'élaborer les chartes respectives qui seront approuvées par le Conseil municipal.
- **APPROUVE** la modification de la phase projet (PRO) de l'aménagement urbain de la Place de Verdun – tranche 1.
- **RAPPORTE** la délibération du Conseil municipal du 23 mars 2006 approuvant la vente à M. et Mme ROBIC Albert de l'immeuble cadastré section AI - n° 250, situé 47 rue Tiraqueau ; **APPROUVE** le déclassement du domaine public de l'immeuble cadastré section AI - n° 250, situé 47 rue Tiraqueau ; **DELEGUE** tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien le dossier.
- **APPROUVE** la vente à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte d'une parcelle d'environ 2 400 m<sup>2</sup>, située rue du Moulin Boutard dans la Z.A.C. de Saint-Médard-des-Prés, cadastrée section ZT n° 634 partie, au prix de 2,59 euros le m<sup>2</sup>, taxe sur la valeur ajoutée en sus ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.
- **APPROUVE** le programme du marché de voirie DT 2008-02 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre ouvert ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce marché à l'issue de la procédure.
- **APPROUVE** le cahier des charges du marché public concernant la prestation de service de transport urbain, sous l'enseigne T.V.F. (Transport de la Ville de Fontenay) l'ami bus, pour une durée de 7 ans à compter du 12 décembre 2008 avec possibilité de reconduction expresse pour une année supplémentaire ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre ouvert ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce marché à l'issue de la procédure.
- **APPROUVE** le règlement du service de l'eau.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Le Comte l'attribution d'une subvention relative à la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux approuvé par délibération du 12 juin 2008.
- **APPROUVE** le principe du lancement d'une opération urbaine de développement du commerce de l'artisanat et des services sur le territoire de la Ville de Fontenay-le-Comte ; **SOLLICITE** le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (F.I.S.A.C.), dès le lancement de l'étude préalable à la mise en place d'actions, pour le cofinancement de cette étude ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.
- **APPROUVE** la reconduction du Contrat éducatif local (C.E.L.) pour l'année 2008/2009 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir avec l'Etat ; **SOLLICITE** l'aide de l'Etat pour le financement des actions 2008/2009 sur la base d'un coût global de 153 700 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations partenaires à l'encadrement des activités du C.E.L.
- **ACCORDE** à l'association du Judo-Kendo club fontenaisien une subvention de fonctionnement de 17 615 € par an, au titre du financement nominatif du poste de l'agent transféré de l'Office des sports au club dans le cadre des missions actuellement exercées, étant observé que le règlement interviendra par trimestre et par avance.
- **ACCORDE** à l'association du Judo-Kendo club fontenaisien une subvention de 9 433,17 €, (196/366<sup>e</sup>) correspondant au montant du 1<sup>er</sup> semestre de la saison sportive 2008/2009 (à compter du 15 juillet 2008), les crédits étant prélevés sur l'enveloppe réservée et budgétisée au c/ 400 65740000 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

- **ACCORDE** à La Fontenaisienne de Gymnastique une subvention de fonctionnement de 3 790,00 € par an en moyenne pendant 5 années sportives, aux montants suivants, au titre de la création d'un « emploi tremplin », étant observé que le règlement interviendra par trimestre et par avance :

Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
3 561,00 €	3 673,00 €	3 786,00 €	3 904,00 €	4 022,00 €

**ACCORDE** à La Fontenaisienne de Gymnastique une subvention de 1 187,00 €, correspondant au montant du 1<sup>er</sup> quadrimestre de cet « emploi tremplin » pour la saison 2008/2009 (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre), les crédits étant prélevés sur l'enveloppe réservée et budgétisée au c/ 400 65740000 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

- **APPROUVE** la convention constitutive de droits réels sur l'emprise du domaine public de la piste de bicross située à la plaine des sports cadastrée section n° au profit de la Société Vélocipédique Fontenaisienne en vue de la réalisation d'un local technique (20 m<sup>2</sup>) ci-après annexée, et prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 pour une durée de 10 années ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.
- **ACCORDE** un abattement de 60 % à Mme Anne BILLY uniquement sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres, du fait de sa demande tardive et de lui facture : 47,12 € (23,56 € X 2) ;**ACCORDE** un dégrèvement à Mme Marie DUVAUCHELLE uniquement sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres, du fait de sa demande tardive et de lui facture 115,46 € (57,73 € X 2) ;**ACCORDE** un dégrèvement à Mme Laurence BETAOUAF et donc n'émet pas les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> factures d'un montant de 217,66 € (108,83 € X 2) ;**ACCORDE** un dégrèvement à M. COLLARD et donc n'émet pas la 3<sup>e</sup> facture d'un montant de 108,24 € ;**REJETTE** la demande de dégrèvement de M. Renan LETORT en application du règlement intérieur de l'Ecole municipale de musique et de danse. M. LETORT restant redevable des frais de dossier envers la Trésorerie.
- **APPROUVE** l'adhésion la Ville de Fontenay-le-Comte au dispositif régional « Pass Culture Sport » pour la période 2008-2013 et les années à venir ; **AUTORISE** le Maire à signer les conventions à intervenir.
- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs 2008 au 18 août 2008.
- **APPROUVE** le principe de l'attribution d'une indemnité de gardiennage des églises de la commune dans les conditions suivantes :

Edifice	Pourcentage du plafond indemnitaire attribué	Destinataire du versement annuel (effectué en décembre)
Eglise Notre-Dame	60 %	Paroisse
Eglise Saint-Jean	30 %	Paroisse
Eglise Charzais	30 %	Paroisse
Eglise Saint-Médard	30 %	Personne assurant le gardiennage (actuellement M. Paul RAISON)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer par voie d'arrêtés la revalorisation annuelle des indemnités de gardiennage des 4 églises de la commune selon les instructions ministérielles communiquées par la Préfecture.

- **APPROUVE** le projet de consolidation des murailles et de clôture du Parc Baron conformément aux crédits inscrits au budget ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général de la Vendée l'attribution d'une subvention ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil régional des Pays de la Loire l'attribution d'une subvention au titre des centres anciens protégés ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.
- **DECIDE** la location sous le régime du bail commercial à la société IJ COM pour une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, du lot 7 d'une surface de 34,76 m<sup>2</sup> au Centre de Services aux Entreprises, 68 boulevard des Champs Marot, ZAC de Saint-Médard-des-Prés à Fontenay-le-Comte (ZT 443) ; **FIXE** sur la base du dernier loyer (194,40 € HT) actualisé selon l'indice INSEE du coût de la construction du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 à paraître ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

- APPROUVE les décisions modificatives suivantes pour les montants indiqués ci-dessous :

**BUDGET PRINCIPAL – décision modificative n° 3**

Fonctionnement : - 11 650,00 €

Investissement : - 4 150,00 €

**BUDGET EAU – décision modificative n° 3**

Investissement : 0,00 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT – décision modificative n° 3**

Fonctionnement : 0,00 €

Investissement : 0,00 €

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte, pour être affiché à la porte de la mairie,  
à compter du 15 juillet 2008, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Maire,  
Hugues FOURAGE**